

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL « RUE DE MOËNS » CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX ET LA COMMUNE D'ORNEX

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), relative à un projet immobilier situé rue de Moëns à Ornex, a été signée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la SAS NEXITY IR PROGRAMME ALPES le 12 avril 2021. Le président de la Communauté d'agglomération a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 25 mars 2021.

Une seconde convention relative aux modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial « rue de Moëns » a été conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune d'Ornex.

Le maire de la commune d'Ornex a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil municipal du 19 septembre 2022.

Le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 12 octobre 2022.

Ces conventions sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairie d'Ornex aux jours et heures habituels d'ouverture.